



## COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2008

### CONSTRUCTION DU CENTRE SOCIO-EDUCATIF

#### - APPROBATION D'AVENANTS SUR PLUSIEURS MARCHES DE TRAVAUX

Sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres (C.AO.), le CONSEIL MUNICIPAL décide d'approuver les avenants des marchés suivants :

- **marché B.S.T.** - lot 4 - « couverture et étanchéité » - avenant de 2.250 € HT (travaux supplémentaires sur la toiture terrasse),

- **marché BRIOTET** - lot 7 - « menuiseries extérieures » - avenant de 1.980 € HT (portail métallique supplémentaire),

- **marché MEYER THOLMER** - lot 8 - « électricité alarmes » - avenant de 2.051,50 € HT (éclairage extérieurs supplémentaires),

- **marché LESSERTEUR** - lot 11 - « revêtements de sols durs » - avenant de 18.151,14 € HT (pose supplémentaire de carrelage et de gré cérame),

- **marché DEBRA** - lot 12 - « revêtement de sols souples » - avenant de moins 5.155,70 € HT (moins valeur de travaux) ,

- **marché TECNAL DISTRIBUTION** - lot 14 - « équipements de cuisine » - avenant de 2.060 € HT (fourniture et pose d'une hotte).

#### - ATTRIBUTION DE NOUVEAUX MARCHES

Sur proposition de la C.AO., le CONSEIL MUNICIPAL confie le marché de fourniture et d'installation de matériel informatique pour le Centre socio-éducatif à la **société ACAS** de Saulny (57) pour **11.317,50 € HT**.

Il confie le marché de fourniture et d'installation de mobilier de bureau et de matériel à :

. la **société S.D.I.B.** de Metz (57) comprenant le bureau de direction et le hall d'accueil du Centre socio-éducatif pour **2.643€ HT**,

. **Bureau Conseil Lorraine** de Metz comprenant l'espace de restauration pour **8.184€ HT**.

### INSTALLATION DU CHAUFFAGE CENTRAL AU COUAROIL

Sur proposition de la C.A.O., le CONSEIL MUNICIPAL approuve l'attribution du marché de fourniture et d'installation d'un système de chauffage central au Couaroil à l'entreprise **GUIDA** de Moulins-lès-Metz (57) pour **6.671€ HT**.

### STADE DE FOOTBALL MUNICIPAL - CLOTURE PARE-BALLONS

Le CONSEIL MUNICIPAL décide d'installer une clôture pare-ballons le long des deux courts de tennis rénovés. Les travaux sont confiés à la **Serrurerie LOUIS** de METZ (57) pour **10.125 € HT**

### MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX

Compte tenu de l'ouverture prochaine du nouveau Centre socio-éducatif, le CONSEIL MUNICIPAL décide, à compter du 16 septembre 2008, de modifier le tableau des effectifs communaux comme suit :

- création d'un poste d'**adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe** sur une base hebdomadaire de **23H** ;
- création d'un poste d'**adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe** sur une base hebdomadaire de **28H** et suppression du poste à 12 H.

### SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL ST PIERRE ET LA COMMUNE DE PELTRE

En raison de la vacance de postes au sein du secrétariat de la mairie, le CONSEIL MUNICIPAL décide de passer une convention avec la Communauté de Communes du Val Saint Pierre sur 2008. Celle-ci prévoit la mise à disposition d'un **adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe, sur une base hebdomadaire de 28H**.

### PERSONNEL COMMUNAL - CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Le CONSEIL MUNICIPAL choisit l'offre de contrat de GROUPAMA sur les bases suivantes :

Courtier gestionnaire : **CIGAC**

Durée du contrat : 4 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009

Régime du contrat : capitalisation

- **Agents affiliés à la CNRACL** : tous les risques avec une franchise de 10 jours

Taux : **5,45%**

- **Agents affiliés à l'IRCANTEC** : tous les risques avec une franchise de 10 jours

Taux : **1,20%**

## CONTRATS D'ASSURANCE - RESILIATION A TITRE CONSERVATOIRE

Le CONSEIL MUNICIPAL donne au Maire le pouvoir de résilier, à titre conservatoire, les contrats d'assurance de la Commune.

## RD 955 - DEVIATION ET MISE A 2 X 2 VOIES ENTRE LA ROCADE DE METZ ET LE CRENEAU DE DEPASSEMENT ORNY / LIEHON SECTIONS DE ROUTES ET CHEMINS PROPOSEES AU DECLASSEMENT DE LA VOIRIE DEPARTEMENTALE

Dans le cadre de la mise à 2 X 2 voies de la RD 955, le Département de la Moselle sollicite le classement de certaines sections de voirie de la R.D.955 dans le domaine communal.

Le CONSEIL MUNICIPAL accepte d'intégrer dans le réseau communal :

- . la voie d'accès à Basse Bevoye et à la cueillette de Peltre (490 ml),
- . le chemin de désenclavement au lieudit « Au triangle » (350 ml).

Il refuse d'intégrer dans le réseau communal :

- . la voie d'accès au parking F.I.M., car la voie sera utilisée essentiellement par la F.I.M. et le futur Centre Hospitalier Régional (280 ml),
- . la R.D. 955 vers PELTRE , car la voie sera empruntée par les convois exceptionnels et desservira le C.H.R. pour les habitants de METZ-Magny, de MONTIGNY LES METZ qui ne bénéficient pas d'un accès direct à la Rocade Sud (1285 ml).

## NON A LA FERMETURE DE LA BASE AERIENNE 128 DE METZ FRESCATY

Fort du soutien unanime de tous les élus lorrains réunis au Conseil Régional le 28 juillet 2008, le CONSEIL MUNICIPAL de PELTRE dit non à la fermeture de la B.A. 128, n'admet pas cette décision catastrophique pour l'agglomération messine ET demande au Chef de l'Etat le maintien intégral de la B.A. 128 à Frescaty.

## DESIGNATION DE CORRESPONDANTS LOCAUX

Le CONSEIL MUNICIPAL désigne :

- **Mme Viviane TOUSSAINT** en qualité de correspondant Défense de la Commune de PELTRE ;
- **Mme Monique LEYDER** en qualité de correspondant de Sécurité Routière.

## ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Le CONSEIL MUNICIPAL accorde une subvention de :

- **100€ à l'U.S.E.P. de Metz-Sud** pour l'année 2008,
- **100€ à l'Amicale des Maires du Canton de Verny** pour aider la Commune de BOUSSIERE SUR SAMBRE, sinistrée par une tornade.

**SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN FAVEUR  
D'UN ADJOINT**

Pour compléter sa délibération du 23 mai 2008, le CONSEIL MUNICIPAL décide, qu'en cas d'empêchement du Maire, M. Walter KURTZMANN, 1<sup>er</sup> Adjoint, reçoit les mêmes délégations que celles attribuées au Maire.

Peltre, le 22 septembre 2008  
Le Maire,

Bernadette VELER